



A Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire
Monsieur le directeur des ressources humaines

Objet : Demande d'ouverture d'un groupe de travail sur la mobilité des DPIP

Monsieur le directeur,

Nous-sollicitons par la présente l'ouverture d'un groupe de travail dédié à la mobilité au sein du corps des DPIP. -

En effet, nous souhaitons par le biais de cette démarche améliorer le fonctionnement et la transparence de cette dernière tant sur les aspects statutaires que sur son déroulement.

Concernant le volet statutaire, les conditions légales pour avoir accès à la mobilité sont strictement appliquées par vos services. En tant que représentants des personnels, nous estimons qu'elles doivent être explicitées afin d'en faciliter la compréhension pour les agents composant le corps et qu'elles doivent permettre de trouver un équilibre entre les impératifs de sécurité juridique, l'intérêt des personnels et l'intérêt des services et de l'administration.

De plus, la modalité de mobilité dite « profilée » n'exonère pas l'administration de règles ou de critères. Les lignes directrices de gestion prévoient en effet des règles opposables en termes de gestion de la campagne et des objectifs de lisibilité et de transparence.

Actuellement l'application des LDG, avec des garanties pourtant minimales, est à géométrie variable : accès aux avis, transmission d'écrits motivés sur les suites données aux candidatures, prise en compte des dérogations légales... au détriment du droit des agents et de la lisibilité du déroulement des campagnes.

Par ailleurs, compte tenu du taux de vacances très important de postes (plus de 15%) la priorisation des postes ouverts durant les campagnes ou offerts aux sortants d'école, questionnent sur les critères qui prévalent (tant sur la nature même des postes que sur le choix de les diffuser hors campagne) et doivent à note sans faire l'objet d'un échange avec les représentants du personnel.

Enfin, une communication régulière d'un état des départs et arrivées dans le corps corps, notamment au travers des détachements entrants et sortants, au delà d'être une obligation pour l'administration permettrait également un gain en lisibilité sur les campagnes.

Vous remerciant par avance des suites que vous donnerez à cette demande.

Fait à Montreuil,
le 30/12/2024
La CGT IP